

COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA REUNION DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 08 OCTOBRE 2009

L'an deux mil neuf, le jeudi 08 octobre à vingt heures trente précises, les membres du Conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 02 octobre 2009, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur François PUPPONI, Maire.

Etaient présents : Annie PERONNET, Antoine ESPIASSE, Rosan HURTUS, Evelyne PLANSON, Jeanne GOMEZ, Maria CHATELLIER, Frédéric NICOLAS, Sandrine PERONNET, Youri-Ramsès MAZOU-SACKO, (Adjoint au Maire), Katchik KATCHIKIAN, Albert HADDAD, Georgette ADRIENCENSE, Catherine VESPERINI, Jean-Pierre PASSE-COUTRIN, Annick DUPRE, Nadeen DELARUE, Eliette FONTAINE, Manuel ALVAREZ, Georges OCLIN, Mourad CHIKAOUI, Farid BERHAL, Patrick HADDAD, Daniel DOMAN, Anne CHARLET, Antoni YALAP, Marie-Laure ZOZIO, Sandrine Sophia SOOSAIPILLAI, Anissa MAHAMAT, Karine LAURENT-DUCROQ, (Conseillers Municipaux).

Représentés par pouvoir :

Isabelle BERESSI pouvoir à François PUPPONI
Luc BENTZ pouvoir à Anne CHARLET
Gérard UZAN pouvoir à Catherine VESPERINI
Jocelyne MAYOL pouvoir à Georgette ADRIENCENSE
Fabienne SROUSSI pouvoir à Frédéric NICOLAS
Manuela DAS NEVES pouvoir à Karine LAURENT-DUCROQ

Absents excusés :

Charles SOUFIR, Patrick TOULMET, Jean-Louis ZADIKIAN, Romana NAVARRE, Rachid ADDA

Absents :

Matata JACQUES, Mohamed Ali ABCHICHE, Linda UZAN, Naïssat AHAMED

Secrétaire de séance :

Jean-Pierre PASSE-COUTRIN

Le Conseil,

Approuve le compte-rendu de la séance du 14 septembre 2009

I DIRECTION GENERALE DES SERVICES

1.1 Prend acte des décisions du Maire prises dans le cadre de sa délégation de pouvoir

DEVELOPPEMENT URBAIN

II Direction de l'urbanisme et des affaires foncières

- 2.1 Approuve le projet de cession, pour un montant de 173 euros, au profit du Conseil Général d'une emprise de 115 m² correspondant à l'ancien chemin des Chanterelles suite à l'aménagement d'un giratoire
- 2.2 Prononce la désaffectation du domaine public constitué par le lot B issu de la division de la parcelle, route de Garges, représentant une surface de 660 m² ainsi que son déclassement du domaine public en vue de son aliénation et approuve la cession du délaissé du terrain de l'Ecole Municipale d'Arts Plastiques, à Monsieur Joël DANA pour 660 m², au prix de 165 000 euros. Une servitude de passage sera constituée pour permettre les livraisons de l'EMAP
- 2.3 Approuve la cession de la parcelle sise 31 rue des Sources à Sarcelles, d'une superficie de 247m², comprenant une habitation vétuste, à Monsieur et Madame Joël et Nicole LE CALVEZ, pour la somme de 75 000 euros et autorise les acheteurs à déposer une demande de permis de démolir
- 2.4 Emet un avis défavorable à la demande d'exploitation d'installation classée formulée par la Société de Distribution de Chaleur de Saint-Denis en préconisant l'approvisionnement de la centrale de chauffage concernée par le fret ferroviaire afin de ne pas aggraver les conditions de circulation aux abords du site et dans l'agglomération
- 2.5 Emet un avis favorable au projet de Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Pierrefitte-sur-Seine et aux deux projets de voies figurant au Plan de Référence Urbain, quartier des Poètes

III Direction du développement social urbain

- 3.1 Autorise Monsieur le Maire à solliciter et percevoir du Conseil Régional d'Ile-de-France les subventions relatives aux dispositifs Contrat d'Initiatives Ville Qualité 2 et à reverser aux associations concernées les subventions d'un montant total de 202 502,00 euros
- 3.2 S'engage dans la définition d'un plan intercommunal de prévention et de lutte contre les discriminations réunissant les villes d'Arnouville-lès-Gonesse, Garges-Lès-Gonesse, Gonesse, Villiers-Le-Bel, la communauté d'agglomération Val-de-France et Sarcelles, et bénéficiant du soutien de l'Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des chances (ACSE)
- 3.3 Autorise Monsieur le Maire à recouvrer auprès de l'Etat, de la C.A.F. et de tous autres partenaires financiers, les subventions prévues pour le financement des actions C.L.A.S. communales 2009

IV Service de la vie associative

- 4.1 Attribue une subvention exceptionnelle destinée au financement de postes d'éducateurs, à l'association A.A.S.S. karaté, d'un montant de 5 600,00 euros et à l'association A.A.S.S. rugby, d'un montant de 11 200,00 euros

MOYENS

V Direction des finances

- 5.1 Accorde sa garantie d'emprunt à l'Association Amicale et Sportive de Sarcelles, section pétanque pour le remboursement de la somme de 700 000,00 euros contracté auprès du Crédit Mutuel, destiné à financer la construction d'un boulodrome - 2 rue Paul Langevin à Sarcelles

EDUCATION ET FORMATION

VI Suivi des élèves

- 6.1 Décide d'allouer aux établissements secondaires, pour leurs projets pédagogiques, les sommes suivantes :

◆ Collège Anatole France	: 200,00 €
◆ Collège Voltaire	: 217,50 €
◆ Lycée Jean-Jacques Rousseau	: 442,00 €

- 6.2 Fixe le montant de la participation par élève aux charges de fonctionnement des écoles publiques de Sarcelles, pour les communes avec lesquelles Sarcelles n'a pas d'accord de gratuité réciproque, pour l'année scolaire 2009/2010, comme suit :
- Ecole maternelle : 602,16 euros
 - Ecole élémentaire : 413,87 euros

VIE SOCIALE

VII Ecole municipale d'arts plastiques

- 7.1 Décide de la remise de prix destinés à récompenser les artistes à l'occasion du vernissage de la XIV^{ème} Biennale de la Gravure et des Nouvelles Images soit :
- Le prix « Ville de Sarcelles » d'un montant global de 3 000 euros reparté en deux prix
 - Le prix « Résidence » d'un coût de 3 000 euros

VIII Service de la police municipale

- 8.1 Décide le remboursement des frais de mise en fourrière suivants :
- à Monsieur ZARON, pour un montant de 149,93 euros TTC,
 - à Madame SOULPIN, pour un montant de 114,52 euros TTC,
 - à Monsieur BRIDE, pour un montant de 203,14 euros

IX Coordination du CLPS

- 9.1 Approuve les termes des conventions de mise à disposition, à titre gratuit, à intervenir entre la CNAV, le CICAS et la commune de Sarcelles

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES

X Service bâtiments

- 10.1 Autorise Monsieur le Maire à signer le marché relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du marché de conception réalisation pour la réhabilitation / extension du groupe scolaire Saint-Exupéry avec la société AURIS, pour un montant global et forfaitaire de 208 335,00 euros HT

XI Direction du cadre de vie

- 11.1 Modifie le montant de la tranche conditionnelle n° 3 approuvé par la délibération n° 2009-160 du 02 juillet 2009 et de porter celui-ci à 26 250,00 euros HT et de préciser que l'option n'est pas retenue

XII Direction du patrimoine

- 12.1 Approuve et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 5 au marché d'exploitation des installations de chauffage dont la société SOPAREC est titulaire, portant ainsi le montant annuel forfaitaire du marché à 260 268,05 euros HT, suite à l'ajout de 6 installations et au retrait de 2 bâtiments

Le Député-Maire,

François PUPPONI

Le Maire certifie que le présent compte rendu a été affiché le
A la porte de la Mairie
Pour le Maire et par délégation
La Directrice Générale Adjointe des Services